



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

0 0 2 2 6 9

Saint-Pierre, le 28 DEC. 2012

**Monsieur le Directeur des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer
Boulevard Constant COLMAY**

97500 SAINT-PIERRE

Objet : Dégradations isthme Miquelon-Langlade

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que les conseillers territoriaux d'Archipel Demain de Miquelon-Langlade viennent de m'adresser. Celle-ci n'appelle de ma part aucun commentaire supplémentaire tant il est vrai que je reste, face à cette situation, aussi désarmé qu'eux.

Eu égard au caractère urgent de cette situation rappelé à de nombreuses reprises, je vous remercie de m'indiquer dans quel délai la consultation demandée par le conseil territorial sera lancée pour que des mesures conservatoires puissent être prises.

Dans le cas où vos services seraient dans l'incapacité d'y parvenir dans les jours à venir, je vous remercie de me le faire savoir afin que nous puissions enfin prendre les dispositions qu'impose la situation inquiétante constatée dans les butteaux depuis le 12 novembre dernier. Cela serait un comble et particulièrement inquiétant pour votre administration.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,


Stéphane ARTANO

Copie :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Territoriaux Archipel Demain de Miquelon-Langlade,
Monsieur le Préfet de l'Archipel



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
CONSEIL TERRITORIAL
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

N° J97.120/CTM

Miquelon, le 28 décembre 2012

Bureau de Miquelon

Les Conseillers Territoriaux
De la majorité de Miquelon

Monsieur le Président
Du Conseil Territorial

SAINT-PIERRE

OBJET / Buttereaux.

Monsieur le Président,

Nous vous avons interpellé par courriers électroniques à plusieurs reprises (les 12, 14, 16, 29 et 30 novembre 2012) sur la situation alarmante des buttereaux de la Commune Miquelon-Langlade. Ceux-ci continuent sans cesse de se dégrader.

Dès le 15 novembre, prenant la mesure de la situation, vous avez adressé un courrier au Préfet signalant d'importantes dégradations de l'isthme de Miquelon-Langlade afin que des mesures urgentes puissent être prises en concertation. Parallèlement, vous avez interrogé en direct Nicolas ROBIN, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Territorial sur des travaux scientifiques concernant l'isthme de Miquelon-Langlade, afin de disposer d'un éclairage technique supplémentaire quant au phénomène que nous connaissons.

Il aura fallu attendre 13 jours pour que le Préfet indique finalement qu'il appartenait au Conseil Territorial de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la protection des biens de la collectivité. Dont acte, même si en réalité votre demande était que l'Etat coordonne les moyens à mettre en œuvre en raison de la présence de plusieurs acteurs concernés. Nous relevons d'ailleurs que si la Collectivité était dans le même état d'esprit, les investissements portuaires pourtant de la seule compétence de leur propriétaire (en l'occurrence l'Etat) n'auraient jamais pu voir le jour ou être entretenus.

Fort de ce courrier nous autorisant à intervenir y compris sur le domaine public maritime, vous avez donc adressé un courrier au directeur de la DTAM le 29 novembre pour connaître les études et les mesures à mettre en œuvre pour limiter, autant que faire se peut, l'érosion qui risque encore de prendre de l'ampleur au cours de la prochaine saison hivernale.

Le 12 décembre, dans la continuité de plusieurs entretiens vous avez adressé des instructions on ne peut plus claires au Directeur de la DTAM lui demandant sans délai la mise en

place côté route, au lieu-dit les « cinq piles », de matériaux permettant de consolider cette portion de butteaux ainsi que la mise en place d'une ceinture d'enrochements au pied du talus côté mer.

Après 47 jours, nous sommes au regret de constater avec une certaine amertume que, malgré vos instructions, rien n'a été mis en œuvre sur le terrain pour assurer une protection minimale des butteaux. Nous nous posons donc des questions légitimes sur l'efficacité des services de l'Etat mis à disposition de la Collectivité.

Si le pire devait arriver, ce ne serait plus seulement une catastrophe écologique (bouleversement des écosystèmes...) mais une catastrophe économique pour la commune de Miquelon-Langlade.

Nous pensons donc qu'il est indispensable, outre le fait que la DTAM agisse sans délai tel que demandé mais également de revoir en profondeur le partenariat Etat/Collectivité à la seule fin de gagner en efficacité opérationnelle. Il ne s'agit donc pas que d'une simple réactualisation de la convention de mise à disposition mais réellement d'une clarification des rôles en interne à la DTAM.

En poussons notre réflexion, le Conseil Territorial s'étant structuré ces derniers mois, n'aurait-il pas été plus efficace de gérer ce dossier en direct d'autant que des entreprises locales se disent prêtes à intervenir ?

Nous pensons que cette nécessaire réflexion éviterait de surcroît bien des débordements d'humeur parfois justifiés des administrés, leurs élus étant eux-mêmes trop souvent dans l'incapacité d'apporter des réponses à défaut de disposer des retours de services techniques.

Dans cette attente, veuillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Conseillers Territoriaux de la majorité de Miquelon,



Marine GARNIER



Olivier DETCHEVERRY



Céline GASPARD